

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES AYANTS-DROITS**

**DU 11 DECEMBRE 2013, SALLE PAROISSIALE 2, MONTFAUCON**

Sont présents : 18

Qui représentent 21 propriétaires sur 56 convoqués

L'ordre du jour n'a malheureusement pas été publié dans le Journal Officiel, suite à une erreur du journal. Par contre, une convocation et l'ordre du jour ont été adressés personnellement à tous les ayants droit en date du 19 novembre 2013.

### Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Lecture du PV de l'assemblée des AD du 3 juillet 2013
3. Budget 2014
4. Décider de la vente d'une portion de terrain d'environ 2'500 m<sup>2</sup> à soustraire du feuillet 15, en faveur de Jolbat SA, Courtételle
5. Divers et imprévus

---

### Bureau de l'assemblée

Président : Bernard Froidevaux

Secrétaire : Sarah Frésard

Monsieur Bernard Froidevaux souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il informe l'assemblée que suite à une erreur de l'imprimerie du « Journal officiel », l'ordre du jour n'a pas été publié dans le journal. Ainsi, l'assemblée doit décider de l'ouverture de l'assemblée ou du report. Nous prenons le point 1 afin de désigner les scrutateurs : Martial Savary et Florent Aubry sont désignés. 18 OUI pour l'ouverture de l'assemblée, l'assemblée est donc ouverte.

Monsieur Bernard Froidevaux informe l'assemblée que Jean-François Maillard est le nouveau président de la commission des pâturages.

### **2. Lecture du PV de l'assemblée des AD du 3 juillet 2013**

Sarah Frésard donne lecture du PV. Aucune remarque n'est faite, il est donc approuvé.

### **3. Budget 2014**

Quelques feuilles ont été distribuées aux personnes présentes afin de suivre au mieux les chiffres. Jean-François Maillard donne lecture du Budget 2014.

André Gête demande pourquoi le poste des engrais diminue autant ? J.-F. Maillard lui explique que nous sommes limité, qu'on doit diminuer les engrais. Avant, on pouvait commander 35 tonnes, dès 2014, on a seulement droit à 12. Martial Savary explique que l'AJAPI a fait un tour des pâturages et a retiré certaines zones boisées, d'où une diminution des engrais. Bernard Froidevaux demande si la chaux subit également cette diminution. Martial Savary lui répond que non que ça pourrait être une alternative. Ali Rebetez fait également remarqué qu'il faut faire attention car les contrats de fumure ne seront bientôt plus valables.

Bernard Froidevaux demande de passer au vote pour l'acceptation du budget 2014 : Oui à l'unanimité.

### **4. Décider d'une portion de terrain d'environ 2'500 m2 à soustraire du feuillet 15, en faveur de Jolbat SA.**

J.-F. Maillard demande de ne pas entrer en matière car la demande a été modifiée depuis la dernière réunion de la commission des pâturages. Avant, aucune compensation n'était prévue, maintenant, il y en aurait évt une. Bernard Froidevaux informe l'assemblée qu'il s'agit donc de la même parcelle de terrain dont Mme et M. Schaffter s'étaient montrés acquiesceurs. Depuis la dernière réunion de la commission des pâturages, la commune propose l'achat du m2 à Frs 3.-. Bernard Froidevaux informe qu'il s'est renseigné au service des communes et qu'il a appris que, le prix de vente d'un terrain peut être proposé par la commune mais que c'est l'assemblée des AD qui en décide finalement. L'assemblée des AD décide également ou l'argent de la vente de terrain est versé, donc sur le compte des pâturages. Bernard Froidevaux passe au vote pour la non-entrée en matière de la vente de ce terrain : 8 OUI. L'assemblée décide donc d'entrer en matière. Marie-Louise Schaffter fait remarquer que le libellé de l'ordre du jour n'est pas correct puisque l'assemblée n'a pas à décider de la vente de terrain qui ne lui appartient pas réellement. Bernard Froidevaux donne lecture d'un échange de courrier entre Monsieur Claude Schaffter, Eric Schaffner, secrétaire communale et Raphaël Schneider du service des communes. Monsieur Raphaël Schneider relève que la vente de terrain doit passer en priorité à l'assemblée des AD avant l'assemblée communale. Le libellé de l'ordre du jour est donc correct ! Marie-Louis Schaffner relève qu'il n'y a plus de droit de pâturage sur ce feuillet. Bernard Froidevaux l'informe que ça n'a rien à voir, puisque le feuillet no15 est dans l'acte de classification. André Gête fait remarquer que nous avons déjà refusé la vente de ce terrain une fois !!! Maurice Péquignot relève que tout cela a déjà été discuté....Jean-François Maillard relève que la vente de ce terrain a déjà été refusé sans compensation en terrain....Georges Brahier fait remarqué que le prix de Frs 3.-/m2 est dérisoire. André Gête fait la proposition d'un échange de terrain de 1m2 contre 25m2 et sur une surface de 1'700m2 comme déjà discuté lors de l'autre proposition de vente. L'assemblée des AD met les conditions de ventes suivantes pour la vente de ce terrain :

- Surface réduite à 1'700m2
- échange de terrain à raison de 1m2 contre 25m2
- terrain échangé sur le territoire de la commune, en pâturage

En tenant compte des conditions ci-dessus, Bernard Froidevaux demande de passer au vote pour la vente de ce terrain : 13 OUI.

## **5. Divers et imprévus**

Benoît Frésard demande si une remise en état du pâturage des Communances est prévue, puisque ce point avait déjà été soulevé lors de la dernière assemblée. Jean-François Maillard lui répond qu'il faut voir comment ça repousse et si jamais, resemenser. Martial Savary fait remarquer que nous n'avons maintenant plus le droit de faire broyer des souches, si on est en dehors du plan de gestion du pâturage. En organisant une coupe de bois, on gagne en surface de pâturage mais il est certain que la première année, il y a des dégâts. Le point sera repris à la commission des pâturages.

Ali Rebetez fait remarquer que deux arbres sont morts dans le pâturage des Communances et pourraient tomber sur la route principale.

Armand Frésard demande comment ça se passera avec ses encrânes l'an prochain. J.-F. Maillard lui répond que la commission des pâturages règlera ce point prochainement. Martial Savary l'informe également que son décompte sera refait par la commune selon le nombre de bétail lâché pour 2013.

André Gête demande s'il n'est pas possible de faire quelque chose par rapport au chemin qui mène au Péché. Les automobilistes ne respectent pas les places d'évitement et croisent sur le terrain privé. André Gête et Philippe Farine se voient obligé de barrer au bord de la route pour éviter trop de dégât de leur terrain respectif. Bernard Froidevaux lui répond que le chemin en question concerne plutôt une demande pour la commune puisque les terrains autour sont privés. Néanmoins, il est demandé à la commission des pâturages d'en parler lors de leur prochaine réunion.

Philippe Farine informe l'assemblée que le pâturage des Neufs-Prés sera libre d'ici 5 ans. L'assemblée des AD pourraient s'en approcher et faire une demande de location. Ainsi, en louer du pâturage, l'assemblée des AD pourraient libérer du terrain autour du village. Bernard Froidevaux trouve l'idée intéressante et demande à la commission des pâturages de creuser cette information. Un contrat de location pourrait être demandé entre le GLM et l'assemblée des AD.

Bernard Froidevaux demande des précisions concernant les contributions pour le paysage ? André Gête indique qu'apparemment, on aurait plus d'information d'ici fin janvier. Martial Savary informe que la commune faisait partie du projet pilote mais sans vraie précision. Il y aurait évt quelques informations sur le site de l'OFAG.

La parole n'est plus demandée, l'assemblée se termine à 21h30.

Montfaucon, le 11 décembre 2013

Au nom de l'assemblée des ayants droit :

Le Président :

La Secrétaire :

M. Bernard Froidevaux

Mme Sarah Frésard

